

10 Port-Gentil

Front social

Menace de licenciement à Dietsmann



Photo : Julie Ngumbi

Les grévistes réclament leurs droits.

RAD
Port-Gentil/Gabon

Les concernés appartiennent au Syndicat des employés, ex-employés et retraités du pétrole et activités connexes (SEERPAC), soutenus par l'Organisation nationale des employés du pétrole (ONEP), qui avaient lancé un premier mot d'ordre de grève le 19 mars dernier.

UNE douzaine de salariés de la société Dietsmann maintenant energy, adhérents du Syndicat des employés, ex-employés et retraités du pétrole et activités connexes (SEERPAC), sont dans le collimateur de leur employeur, car menacés de licenciement. En effet, dans une correspondance adressée à l'inspecteur spécial chargé du secteur pétrolier, dont copie nous est parvenue, le directeur général de ladite société demande l'autorisation de licenciement d'un délégué du personnel conformément, selon lui, aux dispositions de l'article

294 du Code du travail. Comme raison, le DG évoque "le refus de son collaborateur de se soumettre aux instructions de sa hiérarchie et de faire preuve d'insubordination caractérisée vis-à-vis de la direction générale". Une attitude qualifiée de "faute lourde", rendant impossible le maintien de l'intéressé au sein de ses effectifs. Dans sa réponse datée du 23 avril, l'inspecteur spécial annonce l'ouverture préalable d'une enquête ayant pour but de s'assurer que les motifs évoqués sont "réels et sérieux" pour légitimer l'autorisation sollicitée. A en croire les syndiqués, d'autres travailleurs, des nationaux pour la plupart, seraient convoqués pour des entretiens préalables au licenciement. Le cahier de revendications du SEERPAC contient aussi bien des points de droit que ceux dits de négociation. Au titre des points de droit, on note, entre autres, l'équipement en mobilier et autres commodités du local des délégués du personnel, la



Photo : Julie Ngumbi

Parmi eux, nombreux sont menacés de licenciement

suppression des émoluments des représentants du personnel, l'application des dispositions du Décret n°000739/PR/MTE relatif à la composition et au fonctionnement des comités permanents de concertation économique et sociale, les heures supplémentaires... Les points de négociation se déclinent en deux volets: la mise en place d'un protocole des départs volontaires et la problématique portant sur la répartition du bonus GMOC. La tentative de conciliation du 27 avril écoulé, sous la houlette de l'inspecteur spécial, a lamentablement échoué. Dans le procès-verbal de non conciliation, l'employeur précise que douze (12) salariés sont concernés par une procédure de licenciement, "suite à des actions individuelles effectuées pendant la grève illécite de mars 2019". Il demande que le cahier des revendications du SEERPAC soit ajourné pour permettre la mise en place des actions actées dans le procès-verbal du 8 avril 2019. Des propositions qui ne sa-

tisfont pas la partie salariale, représentée par son syndicat, qui les a balayés d'un revers de la main. Selon le syndicat, la loi gabonaise dispose que la grève ne rompt pas le contrat de travail, sauf pour faute lourde prouvée par l'employeur (article 342 du Code du travail). Il estime, par contre, que l'employeur a ciblé les travailleurs qu'il ne veut plus voir au sein de la société. Sur ces entrefaites, l'administration a conseillé aux parties de suivre la procédure en la matière, notamment d'opter soit pour un arbitrage, soit pour une médiation conformément aux dispositions des articles 361 et suivant du Code du travail. Le syndicat, au regard de l'inflexibilité de l'employeur, s'en remet au gouvernement, notamment au ministre du Travail et son collègue du Pétrole, afin de tordre le cou à la décision de la hiérarchie de Dietsmann de gonfler les effectifs du chômage déjà criards.

Point presse

Colette Madoungou édifie sur le passage du Dr Sandjo au Gabon

SYM
Port-Gentil/Gabon

Le célèbre toubib camerounais vient de séjourner au Gabon à l'invitation de l'association "Yesse" de notre compatriote Colette Madoungou, plus connue sous le pseudonyme de Cocolily.

GUY Sandjo, médecin et président de l'Ordre des médecins du Cameroun, est le promoteur de la contraception assistée. L'un des premiers toubib à pratiquer la médecine in vitro dans la sous-région vient de séjourner au Gabon dans le cadre d'une invitation de l'association Yesse, dont le siège social se trouve à Port-Gentil. Pour raison de calendrier,



Photo : Koumou

Colette Madoungou, lors de son point-presse.

l'invité n'a pu faire que deux séances de consultations au cours desquelles 70 femmes ont pu être reçues, a rapporté Colette Madoungou, la présidente de l'association Yesse. Toutefois, au regard de la demande jugée forte,

nombreuses d'entre elles ont promis de se rendre sur place au Cameroun pour le rencontrer. Lors de son point de presse tenu dans un hôtel de Port-Gentil, pour y faire la restitution du séjour - utile et bénéfique pour les femmes

à la recherche d'une maternité - du toubib camerounais, Colette Madoungou a invité ses congénères à se rapprocher de son association pour de plus amples informations sur les questions de l'infertilité ou de la conception. «Aujourd'hui, la médecine a tellement évolué. Donc on ne peut plus parler de l'infertilité ou de la stérilité. Mon témoignage personnel est patent. J'avais été déclarée stérile, mais Dieu m'a fait grâce de rencontrer ce spécialiste en contraception qui m'a guérie et fais goûter au bonheur d'être mère. De nos jours, la stérilité n'est plus une fatalité», a-t-elle conclu. Avant de quitter le Gabon, le spécialiste camerounais a signé un partenariat avec l'association Yesse.

Tour de ville

Quand incivisme rime avec cynisme



Photo : Sidonie Ambonguila

Il faut vraiment faire preuve d'incivisme et de mauvaise foi pour croire que ce vase situé en plein carrefour Léon-Mba, réalisé pour participer à l'embellissement de la ville, y a été installé pour servir de réceptacle à toutes sortes de détritus. Mais, faute de suivi, ce décor a perdu de son lustre. A la municipalité de jouer son rôle, sa partition.

Affichage : respectons les monuments !



Photo : Sidonie Ambonguila

Des monuments, la capitale économique n'en a pas assez. Raison de plus pour... "chérir" les rares qui existent. Pour cela, les autorités municipales devraient prendre des mesures interdisant l'affichage de certains supports de communication ou de propagande. Il y a des panneaux et des lieux indiqués pour cela.

Broussailles, attention danger !



Photo : Sidonie Ambonguila

La ville de sable est parsemée de raccourcis qui, malheureusement, sont envahis de broussailles, singulièrement le long du réseau de canalisations. Si, en plein jour, les emprunter ne présente aucun risque ou danger, cela n'est pas le cas une fois la nuit tombée. Car lesdits raccourcis deviennent des lieux idéals de braquages. Que faire ? Les débarrasser tout simplement de ces hautes herbes.

A consommer avec modération



Photo : Sidonie Ambonguila

De nombreux palmiers finissent leur... vie couché sur le sol pour fournir du vin de palme aux adeptes de ce breuvage. Il n'est donc pas rare, que dans certains quartiers, l'on découvre des troncs de palmiers étalés un jour. Mais leurs propriétaires n'ont pas le sommeil tranquille. Il leur faut une veille permanente pour décourager d'éventuels voleurs du fameux...nectar.